

Inacceptable !

Non aux régressions programmées dans l'Education Prioritaire en Picardie et dans l'Oise

Le recteur de l'académie d'Amiens a annoncé lundi 24 novembre 2012 ses propositions pour l'Education Prioritaire à la rentrée 2015. Dans l'académie :

- des établissements classés en ECLAIR, 13 seront REP +
- 4 collèges et 32 écoles sortent de l'éducation prioritaire

Dans l'Oise, département le plus touché alors que les besoins y sont importants :

- sur les 8 collèges ECLAIR, 5 passent sous le label REP+. 3 établissements sont déclassés : Herriot à NOGENT, Rousseau à CREIL et Denain à COMPIEGNE
- 3 collèges (Mendès France de MERU, Romain Rolland de MOUY et Jehan Le Fréron de CREVECOEUR LE GRAND).et 20 écoles de leur secteur sortent de l'éducation prioritaire
- 4 communes, identifiées pourtant par le Ministère de la ville comme "nouvelles villes prioritaires" ne rentrent pas dans la nouvelle carte de l'Education Prioritaire ! Il s'agit de CREPY-EN-VALOIS, CLERMONT, PONT-STE-MAXENCE et LIANCOURT.

Dans le contexte budgétaire, les dotations sont menacées de fondre progressivement, avec pour conséquence la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels :

- encore moins de moyens pour les établissements,
- des effectifs qui vont augmenter de façon drastique, des classes plus chargées (30 élèves au lieu de 25 en collège et primaire et 26 en maternelle),
- des postes d'enseignants en partie supprimés, des personnels dont les enseignants moins bien payés, des agents territoriaux qui vont perdre la NBI...
- moins de surveillants, infirmières et assistantes sociales moins présentes pour soutenir les familles.

Pour nos organisations FSU, UNSA, FO :

- aucun établissement, aucune école ne doit sortir de l'éducation prioritaire
- les écoles « isolées » dont le public relève de l'Éducation Prioritaire (mais dont le collège n'est pas en Éducation Prioritaire) doivent pouvoir être intégrées le réseau éducation prioritaire.
- tous les établissements/écoles ECLAIR doivent être alignés sur le régime le plus favorable (en matière d'indemnités et de moyens)
- la carte de l'éducation prioritaire doit être étendue dans l'académie pour répondre aux besoins
- aucun personnel ne doit subir de perte de salaire, de suppressions d'avantages acquis,
- la dotation académique doit être abondée de façon suffisante afin qu'aucun établissement (lycée ou collège) et école ne voit son taux d'encadrement baisser, qu'il soit classé REP +, REP ou non classé.
- les moyens nécessaires doivent être créés pour répondre aux besoins : des créations de postes sur toutes les missions sont indispensables (enseignement, éducation et vie scolaire, administrative, santé sociale, technique...)
- nous n'accepterons pas que les lycées soient exclus de l'Education Prioritaire.

Les organisations syndicales FSU, FNEC-FP-FO et UNSA de l'Oise soutiennent les actions en cours et appellent les personnels à se mobiliser et à se rassembler le 17 décembre* devant le rectorat d'Amiens pour exiger une politique d'Education Prioritaire à la hauteur des besoins !

* jour de la tenue d'un Comité Technique Ministériel qui sera consacré au projet de carte de l'éducation prioritaire.